



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au renforcement des capacités

**Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris
sur le renforcement des capacités**

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés à bien par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités entre septembre 2021 et juillet 2022. Il contient des informations sur des questions d'organisation et de procédure, notamment sur la réunion tenue pendant la période considérée. Le rapport met en avant les progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail pour 2021-2024 dans les domaines prioritaires visant à : accroître la cohérence et la coordination du renforcement des capacités au titre de la Convention ; recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et recommander des moyens pour y faire face ; promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention. Le rapport s'achève par des recommandations issues des travaux menés par le Comité pendant la période considérée.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	4
A. Mandat	4
B. Objet du rapport	4
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4
II. Activités menées pendant la période couverte par le rapport	5
A. Réunion.....	5
B. Plan de travail pour 2021-2024.....	6
III. Recommandations destinées à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	17
A. Améliorer l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités.....	17
B. Partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités.....	18
C. Domaines potentiels de collaboration	19
D. Utilisation des informations provenant du Forum de Durban par les organismes qui relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris	20
 Annexes	
I. Résultats du suivi et de l'évaluation des produits, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités du plan de travail du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période de référence.....	21
II. Progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période considérée	33

Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CA	Comité de l'adaptation
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
GCI	groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ODD	objectifs de développement durable
OIG	organisation intergouvernementale
ONG	organisation non gouvernementale
PNA	plan national d'adaptation
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
UN CC:Learn	Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties a décidé de créer le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (le Comité de Paris) pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins, actuels et nouveaux, liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement parties et pour intensifier encore les efforts de renforcement des capacités, notamment la cohérence et la coordination des activités menées dans ce domaine au titre de la Convention¹.
2. En application de son mandat, le Comité de Paris établit des rapports techniques annuels d'activité qu'il soumet à la COP par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et communique ces rapports aux sessions du SBI qui coïncident avec les sessions de la COP².
3. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris de lui rendre compte, dans son rapport technique annuel d'activité, des travaux prévus dans son plan de travail, ainsi que des progrès, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités figurant dans ce plan³.
4. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité de Paris concourrait également à l'Accord de Paris et a confirmé qu'il rendrait compte à la fois à la COP et à la CMA dans le cadre de son rapport technique annuel d'activité⁴.

B. Objet du rapport

5. Le présent rapport rend compte des travaux effectués par le Comité de Paris entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 juillet 2022.
6. Le chapitre II contient des informations sur la sixième session du Comité de Paris et sur les progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2021-2024⁵. On trouvera dans le chapitre III ci-dessous les recommandations du Comité découlant de ses travaux formulées à l'intention de la COP et de la CMA. Une évaluation des produits, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités énoncées dans le plan de travail du Comité de Paris, y compris des activités en matière de communication et de mobilisation, figure à l'annexe I et un aperçu des progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les activités du Comité figure à l'annexe II.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI est invité à examiner les informations figurant dans le présent rapport. En particulier, il voudra peut-être examiner les recommandations énoncées dans la section III ci-après et les communiquer à la COP et au CMA pour examen et adoption, le cas échéant.

¹ Décision 1/CP.21, par. 71.

² Décision 2/CP.22, annexe, par. 17.

³ Décision 9/CP.25, par. 17.

⁴ Décision 3/CMA.2, par. 3 et 8.

⁵ FCCC/SBI/2020/13, annexe I.

II. Activités menées pendant la période couverte par le rapport

A. Réunion

1. Élection des Coprésident(e)s

8. Roberta Ianna (Italie) et Yongxiang Zhang (Chine) ont été réélues à la coprésidence du Comité de Paris pour un mandat d'un an, à compter de sa sixième réunion⁶.

9. Le Comité a remercié les Coprésidentes pour le rôle moteur qu'elles avaient joué au cours des douze mois précédents, lui permettant ainsi de s'acquitter efficacement de sa mission.

10. On trouvera sur le site Web de la Convention la liste des membres du Comité, ainsi que la durée de leurs mandats respectifs⁷. Pour ce qui est de la composition par sexe, le Comité est actuellement composé de huit femmes (dont les deux Coprésidentes) et trois hommes, et compte un poste vacant.

2. Délibérations

11. La sixième réunion du Comité de Paris, la seule convoquée au cours de la période considérée, s'est tenue du 13 au 15 juin 2022, parallèlement à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires⁸. Le Comité de Paris a accueilli cinq nouveaux membres dont le mandat a débuté lors de sa sixième réunion. Elle était ouverte aux Parties et aux observateurs accrédités qui s'étaient inscrits à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires. Conformément à la pratique antérieure, les représentants des organes constitués au titre de la Convention et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont également été invités à participer à la réunion. Les parties prenantes non inscrites ont pu suivre la retransmission en direct de la réunion.

12. Au total, 56 observateurs d'entités gouvernementales, d'agences des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des médias ont participé à la réunion. Les observateurs ont pu intervenir en séance et ont également eu la possibilité de soumettre des observations écrites sur tous les points de l'ordre du jour dans le cadre d'une enquête en ligne. Cette enquête était accessible pendant toute la durée de la réunion et les observateurs pouvaient formuler plusieurs observations.

13. La réunion a porté sur l'exécution du plan de travail du Comité de Paris pour la période 2021-2024. Les débats ont été structurés en fonction des trois domaines prioritaires du plan de travail : amélioration de la cohérence et de la coordination du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention ; identification des lacunes et des besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et moyens recommandés pour y faire face ; et promotion de la sensibilisation, du partage des connaissances et de l'information ainsi que de la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention. Pour chaque domaine prioritaire, le Comité a présenté des informations sur les travaux récents et à venir, puis a examiné et approuvé les activités à venir.

⁶ Au cours de la procédure d'élection, les Coprésidentes ont rappelé au Comité de Paris que les Parties avaient reconnu l'importance d'une représentation et d'une participation équitables des femmes et des hommes dans le cadre des débats sur le climat et de l'action climatique au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, notant qu'à sa dix-huitième session, la COP s'était donnée pour objectif de parvenir à un équilibre entre hommes et femmes dans les organes constitués en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto, et ont souligné qu'il importait de chercher à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement, durablement et sur un pied d'égalité au processus de la Convention (décision 3/CP.25, y compris l'annexe, par. 5). Le Comité de Paris a donc été encouragé à faire en sorte de respecter l'équilibre femmes-hommes lors de la nomination de ses coprésident(e)s.

⁷ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership#eq-4>.

⁸ Voir <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#eq-7> pour accéder à toute la documentation de la réunion et aux diffusions sur le Web.

14. En outre, le Comité de Paris a examiné les différentes options concernant son domaine d'intervention annuel pour 2023 et est convenu de renforcer les capacités pour ce qui est de l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation (PNA). Après la réunion, les membres sont convenus pendant la période intersessions d'apporter un soutien au renforcement des capacités d'adaptation, en mettant l'accent sur les lacunes et les besoins liés à la formulation et à la mise en œuvre des PNA en tant que domaine prioritaire, à mettre en œuvre en étroite coordination avec le Comité de l'adaptation (CA), le Groupe d'experts des pays les moins avancés et autres. L'accord a été conclu après que le Comité a participé avec les organes constitués à un dialogue sur la cohérence et la collaboration organisé par le CA le 14 juin 2022, lequel avait invité d'autres organes constitués à apporter conjointement un soutien accru à cet égard.

15. La réunion s'est achevée par l'élection par le Comité de Paris d'un coordonnateur pour les questions d'égalité des sexes conformément à sa norme de prise en compte des questions de genre, adoptée en 2019, et par la mise à jour de la composition de ses quatre groupes de travail et de ses coordonnateurs pour les autres organes constitués, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tels que l'AAC et le Programme de travail de Lima relatif au genre, ce qui était nécessaire car cinq nouveaux membres du Comité entamaient leur mandat lors de la réunion.

B. Plan de travail pour 2021-2024

16. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris d'élaborer un plan de travail pour la période de prorogation de son mandat sur la base des domaines et activités prioritaires figurant dans l'annexe de la décision 9/CP.25, pour examen à sa vingt-sixième session⁹.

17. Le Comité de Paris a continué à faire avancer la mise en œuvre de son plan de travail pour 2021-2024, qui a été approuvé lors de la vingt-sixième session de la COP¹⁰.

1. Suivi et évaluation

18. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris de faire rapport sur les progrès, les résultats, les incidences et l'efficacité des activités de son plan de travail pour 2021-2024. En réponse, celui-ci a élaboré un premier cadre de suivi et d'évaluation entre les sessions¹¹, lequel lie son mandat aux résultats de ses travaux et couvre :

a) Au niveau des produits, ceux attendus dans le cadre du plan de travail, par exemple les réunions, les manifestations, les documents techniques, les appels à contributions et le Pôle de renforcement des capacités ;

b) Au niveau des résultats, les domaines prioritaires du plan de travail et les questions transversales ;

c) Au niveau des incidences, une efficacité opérationnelle et des indicateurs de réussite s'agissant des travaux du Comité.

19. L'utilisation d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les observations des parties prenantes du Comité de Paris permettent d'identifier et de déterminer les avancées réalisées et de stimuler l'apprentissage et les progrès au fil du temps. Ce cadre est susceptible d'être revu et modifié.

20. Le secrétariat aide le Comité de Paris à appliquer le cadre, notamment en collectant des données et des informations et en procédant à des révisions. Les principales conclusions issues du suivi et de l'évaluation doivent désormais figurer dans le rapport technique annuel du Comité de Paris (voir l'annexe I).

⁹ Décision 9/CP.25, par. 15.

¹⁰ Décision 12/CP.26 par. 5

¹¹ Un document évolutif contenant une vue d'ensemble du cadre est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/node/611245/>.

2. Questions intersectorielles

21. À sa vingt-deuxième session, la COP a invité le Comité de Paris à prendre en considération des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, les droits de l'homme et le savoir des peuples autochtones dans la gestion de son premier plan de travail¹², ce qu'il a continué à faire dans le cadre de son deuxième plan de travail. La jeunesse et l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) sont d'autres questions intersectorielles sur lesquelles le Comité se penche régulièrement.

22. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé à tous les organes constitués de continuer de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus¹³. En continuant d'appliquer sa norme relative à l'intégration des questions de genre, le Comité a encore progressé dans ce domaine, aussi bien en assurant une représentation égale des femmes à ses manifestations qu'en prenant en considération les questions de genre de manière intersectorielle dans le cadre de ses travaux techniques (voir l'annexe II).

23. À la vingt-sixième session de la COP, tous les organes constitués ont été invités à faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur la manière dont l'AAC est mise en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs¹⁴. Le Comité de Paris a intégré l'AAC dans son cadre de suivi et d'évaluation au titre des questions transversales (voir l'annexe I) et a l'intention d'inclure dans ses rapports réguliers des informations sur sa mise en œuvre dans le cadre de son plan de travail et de s'engager dans le processus de l'AAC par le biais du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités en vue d'explorer et de faire progresser les domaines de travail convergents.

3. Domaine prioritaire a) : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention

a) **Activité A.1 : compiler et examiner les activités de renforcement des capacités entreprises et prévues par les organes constitués en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris qui mettent en œuvre de telles activités, afin d'avoir une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités existant dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, et partager régulièrement cette information avec les organes constitués**

24. Le Comité de Paris a réalisé des progrès notables dans le cadre de ces deux activités subsidiaires. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.1.1**, il a continué de faciliter les travaux du groupe de coordination informel pour appuyer la compilation et l'examen d'une présentation des activités de renforcement des capacités entreprises et prévues par les organes constitués et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et d'autres processus relevant de la CCNUCC. Depuis son adoption début 2021, le groupe de coordination informel offre aux représentants de ces organes, entités et processus un espace permettant de coordonner les plans et les activités de renforcement des capacités relatifs aux changements climatiques ainsi que de partager des informations, d'accroître la cohérence et de recenser les possibilités. En juin 2022, il comptait 26 membres représentant 15 organes constitués, entités fonctionnelles et processus au titre de la Convention¹⁵.

25. Afin d'assurer l'efficacité du groupe, le Comité de Paris, avec le concours du secrétariat a :

a) Maintenu la page Web le concernant et préparé des documents pour faciliter ses travaux, y compris la liste des membres, les ordres du jour des réunions, les rapports de réunion et une note d'information¹⁶ sur les résultats d'une enquête menée en 2021 auprès de ses membres sur les efforts faits par les organes, entités et processus qu'ils représentent pour combler les lacunes et répondre aux besoins en matière de capacités ;

¹² Décision 16/CP.22, par. 4 a)

¹³ Décision 3/CP.25, par. 12.

¹⁴ Décision 18/CP.26, annexe, par. 6 a).

¹⁵ La liste des membres et tous les autres documents relatifs à ce groupe, y compris la documentation destinée à la réunion, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

b) Tenu les deuxième et troisième réunions du groupe, en format hybride, le 11 novembre 2021 lors de la vingt-sixième session de la COP et le 7 juin 2022 à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, respectivement.

26. La deuxième réunion portait sur : l'actualisation des travaux intersessions réalisés depuis la première réunion, notamment les contributions du groupe aux recommandations du Comité de Paris sur la cohérence et la coordination du renforcement des capacités pour la vingt-sixième session de la COP et la troisième réunion de la CMA ; l'enquête réalisée auprès des membres du groupe et mentionnée au paragraphe 25 a) ci-dessus ; le membre du Comité de Paris qui rejoint le groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie¹⁷ ; et les échanges informels entre le Comité de Paris et le groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et entre le Comité de Paris et le CPF, respectivement, pour explorer et développer les possibilités de coordination et de collaboration identifiées lors de la première réunion du groupe. Lors de la réunion, les participants ont débattu des possibilités de coordination, l'accent étant mis sur les activités liées au renforcement des capacités du groupe consultatif d'experts, du groupe de facilitation, du Groupe d'experts des pays les moins avancés et dans le cadre du processus AAC, et un représentant de l'initiative a présenté les résultats obtenus en matière de renforcement des capacités et les recommandations issues du Catalyseur de l'action climatique de la COP 26.

27. La troisième réunion du groupe a porté essentiellement sur les résultats de l'enquête mentionnée au paragraphe 25 a) ci-dessus et les participants ont débattu des possibilités de coordination et de collaboration. De nombreuses propositions spécifiques ont été formulées à cet égard tant par le biais de l'enquête que lors de la réunion, et à sa sixième réunion le Comité de Paris a approuvé l'approche pour assurer leur suivi¹⁸.

28. Au titre de l'activité subsidiaire **A.1.2** et avec l'appui du secrétariat, le Comité de Paris a actualisé à deux reprises la vue d'ensemble prospective complète des activités de renforcement des capacités en cours et prévues des organes constitués et des entités fonctionnelles ainsi qu'au titre des processus de la Convention représentés au groupe de coordination informel¹⁹. Ce groupe a activement contribué à établir le document évolutif qui, comme convenu à sa première réunion, sera mis à jour deux fois par an avant ses réunions. Il a estimé que celui-ci constituait une bonne base pour les activités de coordination du groupe.

29. Les quatrième et cinquième réunions du GCI devraient se tenir en même temps que la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités, lors de la vingt-septième session de la COP (novembre 2022) et de la septième réunion du Comité de Paris, à l'occasion de la cinquante-huitième réunion du SBI (juin 2023), respectivement. Les ordres du jour de ces réunions seront établis entre les sessions par le Comité de Paris et mis préalablement à disposition en ligne. À la demande du groupe de coordination informel, les réunions se tiendront en format hybride. Un résumé de chaque réunion sera établi et distribué après sa tenue. Les membres du groupe de coordination informel continueront à assurer la coordination entre les sessions sur la base des possibilités de coordination et de collaboration déjà recensées.

b) Activité A.2 : adresser aux Parties des recommandations sur les moyens d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et d'éviter les doubles chevauchements d'activités

30. Dans le courant du troisième trimestre de 2022, le Comité de Paris lancera aux Parties et aux entités non parties un appel à présenter des contributions sur les données d'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir concernant l'amélioration de la cohérence et de la coordination des efforts de renforcement des capacités. Les résultats seront analysés et synthétisés et devraient alimenter les recommandations du Comité de Paris sur ce sujet pour la COP et la CMA en 2023. Pour 2022, le Comité de Paris souhaite se référer aux

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/WIMExCom/Action-Support>.

¹⁸ Voir le document PCCB/2022/8 du Comité de Paris, par. 22 et 23.

¹⁹ La version la plus récente peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

recommandations figurant dans son rapport technique annuel pour 2021²⁰, qui ont été rédigées avec la contribution du groupe de coordination informel et sont toujours pertinentes pour améliorer la cohérence et la coordination des efforts de renforcement des capacités.

c) Activité A.3 : échanger et collaborer avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris qui mènent des activités de renforcement des capacités, conformément à leurs mandats

31. Toutes les activités subsidiaires sont en bonne voie. L'activité subsidiaire **A.3.1**, qui consiste à examiner les principaux aspects de l'amélioration de la cohérence et de la coordination du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, a été complétée par une session technique pertinente organisée dans le cadre de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités²¹, lors de la vingt-sixième session de la COP. Au cours de la session, le Comité de Paris a : partagé des informations sur les efforts faits par le groupe de coordination informel pour améliorer la cohérence et la coordination du renforcement des capacités avec les Parties et les entités non parties ; reçu un retour d'information précieux de la part des entités, qu'elles soient ou non parties, sur les travaux réalisés à ce jour par le GCI et sur les orientations à donner aux travaux futurs ; et identifié les bonnes pratiques pour d'autres travaux pertinents.

32. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.3.2**, à savoir participer aux réunions et événements d'autres organes constitués ainsi que dans le contexte des processus pertinents de la CCNUCC, dans le cadre de la collecte d'informations et de la préparation du bilan mondial au titre de l'Accord de Paris, la CMA a demandé à sa première réunion que 13 rapports de synthèse²² soient élaborés avant le début de la composante d'évaluation technique. Eu égard à son domaine de compétence, le Comité de Paris a été invité à établir un rapport sur les domaines mentionnés aux alinéas d) et f) du paragraphe 36 de la décision 19/CMA.1. Le Comité a publié son rapport de synthèse début avril 2022²³, organisé le 20 mai 2022 un webinaire sur les questions méthodologiques et les postulats liés à son rapport de synthèse et participé à la première réunion du dialogue technique sur le bilan mondial en juin 2022. Le rapport de synthèse met en évidence un certain nombre d'éléments clefs pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les questions liées au renforcement des capacités, notamment :

a) La fourniture d'orientations supplémentaires par la CMA sur les activités spécifiques à entreprendre et à classer par ordre de priorité par le Comité de Paris, à la lumière du vaste champ d'application de l'article 11 de l'Accord de Paris et en tenant compte des ressources limitées du Comité, en vue de permettre à celui-ci de mieux contribuer à l'évaluation technique du deuxième bilan mondial en 2027, y compris des recommandations spécifiques à l'intention des Parties sur la manière de mieux évaluer les progrès accomplis au titre de l'article 11 et de mieux appréhender les défis persistants ;

b) L'élaboration d'une architecture institutionnelle solide concernant les modalités de mise en œuvre du renforcement des capacités, avec des fonctions qui complètent les fonctions stratégiques du Comité de Paris, en prenant note des modalités institutionnelles relatives au financement et aux technologies climatiques, en vue d'accélérer les progrès en matière de renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris en soutenant les efforts des pays en développement pour traiter les aspects politiques et de mise en œuvre du renforcement des capacités climatiques.

33. Comme l'y a invité l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)²⁴, le Comité de Paris a présenté, le 5 mai 2022, ses vues sur la performance et l'efficacité du Programme de travail de Nairobi pour ce qui est de répondre aux besoins en matière de connaissances utiles à la mise en œuvre de l'Accord de Paris²⁵.

²⁰ FCCC/SBI/2021/10, chap. III.

²¹ Voir https://unfccc.int/pccb/CB_Hub_3.

²² Décision 19/CMA.1, par. 23 et 24.

²³ Voir <https://unfccc.int/documents/461613>.

²⁴ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 28, et FCCC/SBSTA/2021/3, par. 29.

²⁵ Disponibles à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (dans le champ de recherche (Search), taper « NWP » et chercher sous « Non-admitted entities (NAEs) »).

34. En ce qui concerne la soumission de contributions à ces réunions et manifestations au titre de cette activité subsidiaire, sur invitation, le Comité a participé ou contribué en 2022 aux manifestations, réunions et groupes d'experts ci-après :

a) Le groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, dont un membre du Comité de Paris a été nommé membre en janvier 2021 ;

b) La réunion virtuelle du groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC du 12 octobre 2021, au cours de laquelle le Comité de Paris a présenté ses travaux récents et à venir, notamment en ce qui concerne l'interface science-politique, et a proposé d'étudier la participation d'experts du GIEC à ses manifestations, y compris au Pôle de renforcement des capacités ;

c) La sixième réunion annuelle virtuelle du Fonds vert pour le climat (FVC) avec les organes constitués, le 27 octobre 2021, au cours de laquelle le Comité de Paris a fourni des informations sur les possibilités de collaboration et de coordination avec le Fonds, notamment dans le cadre du GCI et dans les domaines de l'amélioration de l'appropriation par les pays en développement, du maintien des capacités et de leur renforcement et du développement de meilleures capacités d'accès direct²⁶ ;

d) Une manifestation parallèle du FVC sur la quatrième évaluation biennale 2020 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat et le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, qui s'est tenue le 3 novembre 2022, au cours de laquelle le Comité de Paris a partagé des informations sur les liens entre ses travaux et les conclusions de ce rapport²⁷ ;

e) Une manifestation autour de la question du renforcement de la sensibilisation aux questions de genre dans le domaine de l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris organisée conjointement avec le CA et le Groupe d'experts des PMA le 8 novembre 2021 lors de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités auquel le Comité de Paris a contribué à l'invitation du CA²⁸ ;

f) Une réunion de l'équipe spéciale pour le climat de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique organisée le 9 novembre 2021, au cours de laquelle le Comité de Paris a présenté les activités pertinentes, y compris dans le cadre de son réseau²⁹ ;

g) Un webinaire organisé le 14 décembre 2021 par le Comité exécutif du MIV sur sa contribution à l'inventaire mondial, au cours duquel le Comité a été invité à partager lui aussi des informations sur sa contribution et à identifier les domaines de coordination et de synergie³⁰ ;

h) Le lancement de l'appel à l'action du Catalyseur de la COP26 pour le renforcement des capacités transformatives lors de la vingt-sixième session de la COP le 11 novembre 2021, au cours duquel le Comité a été invité à partager ses vues sur la participation à cette initiative. Dans ce contexte, le Comité de Paris a également été invité à prendre part à une table ronde afin de présenter des recommandations pour une action de renforcement des capacités, le 9 novembre 2021, dans le cadre de la journée « Catalyseur de l'action climatique » de la COP26, lors de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités³¹ ;

²⁶ Voir le document BCF/B.31/Inf.15, annexe II du FVC.

²⁷ Voir <https://unfccc.int/event/unfccc-scf-side-event-0>.

²⁸ Voir <https://unfccc.int/event/joint-ac-leg-pccb-event-strengthening-gender-sensitivity-in-adaptation-under-the-convention-and-the>.

²⁹ Voir <https://www.uclga.org/wp-content/uploads/2021/12/Compte-rendu-COP-26-Glasgow-2021Ang.pdf#page=27>.

³⁰ Voir <https://unfccc.int/event/WIMExcom-inputs-GST>.

³¹ Voir <https://www.wiltonpark.org.uk/event/cop26catalyst/>.

i) Le premier dialogue d'experts techniques sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, qui s'est tenu les 24 et 25 mars 2022 (participation virtuelle)³² ;

j) La quinzième réunion du Comité exécutif du MIV, qui s'est tenue du 5 au 8 avril 2022 (participation virtuelle)³³ ;

k) La manifestation informelle virtuelle de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique sur le Programme de travail de Nairobi sur l'intensification des efforts d'adaptation grâce à de meilleures connaissances, le 23 mai 2022³⁴ ;

l) La réunion virtuelle du groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC le 25 mai 2022 ;

m) La septième réunion du GTF, le 2 juin 2022, où il a été demandé au Comité de Paris de partager ses idées sur la contribution possible des connaissances et des pratiques des peuples autochtones et des communautés locales au renforcement des capacités et de fournir des conseils sur la façon dont le GTF et ses parties prenantes pourraient créer des synergies avec les processus et les organes pertinents dans le cadre de la Convention (participation virtuelle)³⁵ ;

n) Le dialogue informel entre jeunes et la formation aux techniques de communication organisée dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, qui s'est tenue le 8 juin 2022, où le Comité de Paris a montré comment il fait participer les jeunes autochtones et les jeunes des communautés locales à ses activités³⁶ ;

o) Une réunion entre les coprésidents du programme de travail ad hoc sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et les organes constitués le 11 juin 2022³⁷ ;

p) Le dialogue du CA avec les organes constitués concernés par les questions d'adaptation portant sur le renforcement de la cohérence et de la collaboration pour soutenir l'adaptation tenu le 14 juin 2022, au cours duquel le Comité de Paris a présenté les travaux relatifs aux mesures de renforcement des capacités pour l'adaptation, en mettant l'accent sur les plans nationaux d'adaptation³⁸ ;

q) Une manifestation parallèle organisée conjointement par le secrétariat, la Fondation AVINA, le Centre de recherches pour le développement international et l'Université des Nations Unies, dans le cadre de la Semaine du climat pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le 20 juillet 2022, sur les efforts de renforcement des capacités pour améliorer le leadership des jeunes dans l'action climatique, à l'occasion de laquelle le Comité de Paris a été invité à formuler des observations et des réflexions finales sur sa série d'événements consacrés aux jeunes et au renforcement des capacités³⁹.

35. Comme les années précédentes, cette participation a aidé très utilement le Comité de Paris à suivre les travaux pertinents menés par d'autres organes et dans le cadre des processus de la Convention, ce qui lui a permis d'établir des liens avec ses propres activités et de les approfondir ainsi que de mettre en évidence les synergies en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. Elle a également permis au Comité de fournir des contributions axées sur le renforcement des capacités aux travaux d'autres organes et aux processus de la Convention concernés, ce qui a permis de mieux faire

³² Voir <https://unfccc.int/event/first-technical-expert-dialogue-under-the-ad-hoc-work-programme-on-the-new-collective-quantified>.

³³ Voir <https://unfccc.int/event/15th-WIM-ExCom>.

³⁴ Voir <https://unfccc.int/event/enhancing-adaptation-action-through-knowledge-sbsta-informal-event-on-the-nairobi-work-programme>.

³⁵ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/7th-meeting-facilitative-working-group-fwg>.

³⁶ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/informal-youth-dialogue-and-communication-workshop>.

³⁷ De plus amples informations sur le programme de travail ad hoc sont disponibles sur le site <https://unfccc.int/NCQG>.

³⁸ Voir le document AC21/CN/5A du Comité de l'adaptation.

³⁹ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LACCW%20Programme_22.pdf (LAC-SE121).

connaître les questions clés dans ce domaine et de promouvoir leur examen par d'autres acteurs. En diffusant des connaissances et des informations relatives au renforcement des capacités et en proposant un discours cohérent à ce sujet, la collaboration du Comité peut contribuer à améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Le Comité de Paris continuera à participer ou à contribuer à des manifestations, des réunions et des activités de groupes d'experts sur invitation ou à la demande, selon les besoins et en fonction de son mandat et de son plan de travail.

36. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.3.3** relative à la collaboration avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il convient, dans le domaine de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, une communication et une collaboration régulières et ciblées ont lieu dans le cadre des modalités établies par le Comité de Paris, dont le GCI (voir l'activité A.1), le Pôle de renforcement des capacités (voir l'activité C.3) et le Réseau du Comité de Paris (voir l'activité C.4).

4. Domaine prioritaire b) : recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face

a) Activité B.1 : collaborer avec les autres organes constitués pour permettre au Comité de Paris de recueillir des informations sur la façon dont ils remédient aux lacunes et répondent aux besoins dans les domaines qui relèvent de leurs mandats et de contribuer à leurs travaux, selon qu'il conviendra

37. L'activité subsidiaire **B.1.1**, collecte d'informations, a été mise en œuvre et achevée en 2021 grâce à une enquête auprès des membres du groupe de coordination informel. Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de la troisième réunion du groupe et diffusés via une note d'information à son intention, qui a été publiée en ligne pour une large diffusion après approbation par celui-ci.

38. Outre les informations générales sur les actions menées pour faire face aux lacunes et aux besoins en matière de capacités, cette enquête visait à recueillir des renseignements sur l'efficacité et la durabilité de ces actions, la prise en considération des questions de genre dans ce cadre et le caractère inclusif de ces actions, ainsi que sur les meilleures pratiques, notamment celles qui pourraient être appliquées par d'autres organes, entités ou processus représentés au sein du groupe de coordination informel. Par ailleurs, les recommandations et enseignements à retenir concernant la manière de faire face efficacement aux lacunes et aux besoins des pays en développement et des autres parties prenantes en matière de capacités, ainsi que les suggestions sur la manière dont le Comité de Paris pourrait appuyer au mieux les efforts ont été partagés. Enfin, plusieurs domaines susceptibles de faire l'objet d'efforts conjoints de la part de tous les membres du groupe de coordination informel ou de plusieurs d'entre eux ont été identifiés et à sa troisième réunion le Comité de Paris a invité les membres du groupe à porter les domaines d'action potentiels à l'attention d'autres personnes au sein de leurs organes, processus et entités respectifs, afin d'explorer les possibilités de poursuivre les efforts de collaboration.

b) Activité B.2 : poursuivre les efforts en vue de recenser les outils et méthodes servant au renforcement des capacités, et promouvoir la mise au point et la diffusion de ces outils et méthodes

39. Le premier résultat attendu pour 2021 au titre de cette activité, une boîte à outils⁴⁰ destinée à aider les pays en développement parties à évaluer les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, a été annoncé le 15 mars 2022 et présenté lors d'un webinaire. Il s'agit d'une publication en ligne qui fournit une vue d'ensemble d'un cycle d'évaluation des capacités ainsi que des ressources complémentaires, notamment des études de cas, des outils, des meilleures

⁴⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/areas-of-work/capacity-building-portal/pccb-toolkit-to-assess-capacity-building-gaps-and-needs>.

pratiques et des enseignements tirés, pour guider le processus d'évaluation en fonction des circonstances, des besoins et des priorités nationales, qui sont hébergées sur la page Web du kit d'outils et accessibles sur le portail de renforcement des capacités.

40. Le deuxième résultat attendu, l'analyse, la synthèse et la diffusion des résultats de l'appel à contributions lancé par le Comité de Paris en 2021 auprès des Parties et des parties prenantes non parties sur les outils et méthodologies existants pour la mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités afin de permettre aux pays d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, a également été finalisé. Les résultats de l'analyse ont été inclus dans un rapport de synthèse⁴¹ examiné lors de la sixième réunion du Comité de Paris et serviront de base à une session technique pertinente qui se tiendra lors de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités (lié à l'activité C.3). Les informations et les liens vers les outils et ressources pertinents mis en évidence dans les contributions ont été inclus sur le portail de renforcement des capacités.

41. La formation en ligne d'introduction aux questions liées aux changements climatiques et aux droits de l'homme⁴², lancée en 2021 par le Comité de Paris et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec le secrétariat et avec le concours du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (dispensée par l'Agence allemande de coopération internationale), s'est poursuivie avec succès. Destiné au grand public, le cours de formation gratuit et autodidacte, hébergé sur UN CC:Learn, fournit des modalités pour une meilleure compréhension, participation et action en relation avec le changement climatique ainsi qu'avec les défis et opportunités en matière de droits de l'homme. Au 31 juillet 2022, 13 930 participants de 173 pays s'étaient inscrits à la formation et 3 160 certificats avaient été délivrés.

c) Activité B.3 : recueillir, examiner et partager les informations tirées de l'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir quant aux moyens de renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités, et fournir des recommandations à ce sujet

42. L'activité subsidiaire **B.3.1** relative à la collecte, à l'examen et au partage des informations est en cours de réalisation. Les résultats préliminaires de l'analyse et de la synthèse des contributions des Parties et des parties prenantes non parties sur l'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, en réponse à un appel à contributions lancé en 2021, ont été examinés lors de la sixième réunion du Comité de Paris⁴³ et alimenteront un document technique sur le sujet qui devrait être publié avant la vingt-septième session de la COP et des recommandations pour la COP et la CMA pour 2023. La sixième réunion du Comité de Paris est convenue que les conclusions des contributions seront complétées dans le document technique par celles tirées des entretiens menés avec les Parties et certains contributeurs.

43. Le Comité de Paris a rédigé ses recommandations à l'intention de la COP et de la CMA (voir chap. III.A ci-dessous) en tenant compte des informations recueillies lors de sa participation aux manifestations liées au renforcement des capacités. L'activité subsidiaire **B.3.2** peut donc être considérée comme achevée pour 2022.

d) Activité C.1 : recueillir des informations auprès des sources pertinentes, dont le Forum de Durban, sur les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir dans le domaine du renforcement des capacités et diffuser ces informations, notamment par le portail consacré au renforcement des capacités, afin de remédier aux lacunes et de répondre aux besoins liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités

44. L'activité subsidiaire **C.1.1** relative à la collecte et à la diffusion d'informations a été menée à bien comme prévu. Un appel à contributions des Parties et des parties prenantes non parties sur le domaine d'intervention du Comité de Paris pour 2021, à savoir le renforcement

⁴¹ Voir le document PCCB/2022/4 du Comité de Paris.

⁴² Disponible à l'adresse suivante : <https://uncclearn.org/course/view.php?id=136&page=overview>.

⁴³ Les diapositives pertinentes sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PCCB%206_days%201-3.pdf.

des capacités pour une mise en œuvre cohérente des CDN dans le contexte des plans nationaux de développement et d'une relance durable, a été publié le 6 janvier 2022 et 30 contributions ont été reçues à la date limite du 25 février 2022⁴⁴. Les résultats préliminaires de la synthèse des contributions ont été examinés lors de la sixième réunion du Comité de Paris, le rapport de synthèse devant être publié et diffusé en août 2022. Les contributions et les éléments de conclusion issus de la synthèse des informations sont utilisés dans le cadre des activités de suivi du Comité (voir les activités et activités subsidiaires C.1.2, C.2 et C.3.1). Les principaux thèmes qui ressortent des contributions sont notamment la nécessité de :

- a) Renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour l'intégration horizontale et verticale des plans et actions en faveur du climat dans les mesures et interventions de développement et de relance ;
- b) Améliorer les systèmes nationaux de planification et de budgétisation afin de hiérarchiser, d'encourager et de suivre les politiques socioéconomiques et les projets de développement compatibles avec le climat ;
- c) Améliorer les mesures législatives, les instruments économiques et de marché et les activités de sensibilisation afin de soutenir l'innovation technologique et de faciliter le développement et le transfert des technologies climatiques ;
- d) Améliorer l'accès au financement national et international de l'action climatique, notamment en renforçant les capacités d'élaboration de projets et de gestion des filières, ainsi que la participation du secteur privé ;
- e) Accroître la disponibilité et la qualité des données climatiques et des évaluations des politiques afin de favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes pour une action et un soutien rentables, respectueux du climat et équitables ;
- f) Soutenir l'éducation, la formation et le développement des compétences afin de promouvoir un changement de comportement et de soutenir une transition verte et juste sur le marché du travail dans le cadre de plans de relance durable.

45. En ce qui concerne le deuxième produit ou résultat attendu au titre de l'activité subsidiaire C.1.1 pour 2022, la diffusion d'informations et de produits liés aux connaissances par les canaux de communication du Comité de Paris et des partenaires (notamment le portail consacré au renforcement des capacités), le Comité, avec le concours du secrétariat, assure le maintien de sa présence en ligne au moyen de ses pages Web. Conformément aux recommandations de sa stratégie de communication, le Comité de Paris a supprimé progressivement l'utilisation de sa page Facebook et a déplacé sa présence sur les médias sociaux vers un groupe nouvellement créé sur LinkedIn, qui comptait 1 464 membres au 31 juillet 2022, administré par la sous-division du renforcement des capacités du secrétariat. Plus de 80 mises à jour régulières sur les activités du Comité de Paris ont été postées via la plateforme au cours de la période de référence. Les informations et les ressources qui y figurent sont notamment les annonces de manifestations relatives au renforcement des capacités, les publications récentes, les outils, les cours d'apprentissage en ligne, les études de cas, les projets en cours et les appels à contribution. Les informations concernant les ressources sont diffusées dans le bulletin d'information périodique du Réseau du Comité⁴⁵ (voir l'activité subsidiaire C.4.2). En outre, le Comité utilise les canaux de communication des partenaires, en particulier dans le cadre de son réseau, pour augmenter la portée et l'efficacité de ses activités. Au cours de la période considérée, plus de 25 canaux de communication de partenaires ont été mobilisés (détenus à 75 % par des membres du Réseau), y compris des bulletins d'information publiés par des entités et dans le cadre de processus relevant de la CCNUCC (par exemple, les centres de collaboration régionale, l'équipe de la CCNUCC chargée des questions de genre et le Programme de travail de

⁴⁴ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/submissions/call-for-submissions-from-parties-and-non-party-stakeholders-on-the-2021-pccb-focus-area>.

⁴⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/pccb-network-newsletters>.

Nairobi), afin de renforcer la portée des activités et des produits phares du Comité. Il continuera à collecter et à diffuser des informations et des produits liés aux connaissances relatifs au renforcement des capacités, en s'appuyant sur ses stratégies en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes.

46. Dans le cadre de l'activité subsidiaire **C.1.2**, le Comité de Paris a assisté au onzième Forum de Durban, qui s'est tenu le 8 juin 2022 et qui portait sur le renforcement des capacités en vue d'intégrer la mise en œuvre des CDN dans les plans nationaux de relance durable, et à sa sixième réunion le Comité de Paris a discuté des résultats et des messages clés en vue de s'assurer qu'il en est tenu compte dans ses activités, y compris ses recommandations pour la COP et la CMA. Le Comité est convenu d'organiser un webinaire de suivi, qui devrait se tenir en septembre 2022, afin de recenser les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les études de cas permettant de résoudre les problèmes mis en évidence pendant le Forum de Durban, en s'appuyant notamment sur la synthèse des contributions concernant le domaine d'intervention du Comité pour 2021 (voir l'activité subsidiaire C.1.1) et sur les compétences disponibles au sein de son réseau. Le Comité prévoit d'organiser une journée thématique sur le domaine d'intervention qu'il a retenu pour 2022 dans le cadre de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités.

47. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **C.1.3**, le Comité a utilisé le portail consacré au renforcement des capacités pour diffuser des ressources. Au cours d'une précédente période de référence⁴⁶, il a soumis au secrétariat des orientations détaillées concernant les moyens d'améliorer encore le portail, dont le secrétariat tient compte dans le cadre de la restructuration de celui-ci, qui devrait être achevée en 2022, et le Comité pourra alors l'utiliser plus efficacement pour collecter et diffuser des informations et des ressources relatives au renforcement des capacités.

- e) **Activité C.2 : adresser aux Parties des recommandations sur : 1) les moyens de partager davantage, entre organismes concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités ; 2) d'éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux intéressent le Comité de Paris et son plan de travail, dans le cadre de leurs mandats ; et 3) les possibilités pour les organismes qui relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris d'utiliser les informations provenant du Forum de Durban**

48. Le Comité de Paris a formulé des recommandations à l'intention de la COP et de la CMA (voir chap. III.B à D, ci-dessous) en tenant compte des interventions et des recommandations faites par les participants à ses activités ainsi que de sa propre expérience en matière de partage des bonnes pratiques, des données d'expérience et des enseignements à retenir (activité subsidiaire C.2.1), des résultats des travaux du GCI (activité subsidiaire C.2.2) et des messages clés ressortant des débats du onzième Forum de Durban (activité subsidiaire C.2.3) pendant la période considérée. L'activité subsidiaire C.2 peut donc être considérée comme achevée pour 2022.

- f) **Activité C.3 : organiser les réunions annuelles du Pôle de renforcement des capacités**

49. La quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités devrait se tenir parallèlement à la vingt-septième session de la COP (activité subsidiaire **C.3.1**). À sa sixième réunion, le Comité de Paris est convenu de finaliser entre les sessions le projet de note de cadrage⁴⁷ pour le Pôle. Pour faire en sorte que les questions intersectorielles soient intégrées dans le programme de la réunion du Pôle, le Comité poursuivra la pratique établie en 2021 et qui s'est révélée efficace, à savoir inviter des experts externes spécialisés dans ces domaines à rejoindre son deuxième groupe de travail pour la durée des préparatifs de cette édition du Pôle et à faire partie du comité directeur du Pôle. Outre des experts sur les questions liées au genre, à la jeunesse, aux peuples autochtones et aux droits de l'homme, un expert de l'AAC sera invité pour la première fois.

⁴⁶ Voir le document [FCCC/SBI/2019/13](#), par. 44.

⁴⁷ Voir le document [PCCB/2022/5](#), annexe, du Comité de Paris.

50. Les modalités logistiques finales seront définies entre les sessions, lorsque de plus amples informations concernant les dispositions à prendre pour accueillir la réunion du Pôle parallèlement à la vingt-septième session de la COP seront disponibles. Le Comité fournira d'autres informations actualisées sur les modalités de la quatrième édition du Pôle dès que possible.

51. Les travaux prévus au titre de cette activité en 2022 sont notamment l'organisation d'une réunion technique axée sur les outils et les méthodologies de mise en œuvre du renforcement des capacités (voir l'activité subsidiaire A.3.1) et d'une journée thématique sur le domaine d'intervention retenu par le Comité de Paris pour 2022 (voir l'activité subsidiaire C.1.2), ainsi qu'un rapport de synthèse sur la quatrième édition du Pôle (activité subsidiaire C.3.2) assorti d'enseignements à retenir et de recommandations pour ses futures réunions.

g) Activité C.4 : promouvoir la participation stratégique des parties prenantes, notamment par des activités de communication ciblées inscrites dans le plan de travail, afin de stimuler les échanges en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, y compris dans le cadre des semaines régionales du climat, selon qu'il conviendra, et sous réserve de la disponibilité de ressources

52. Des dialogues et/ou ateliers thématiques coorganisés lors de manifestations régionales et/ou nationales sont attendus dans le cadre de l'activité subsidiaire C.4.1.

53. Le Comité de Paris a achevé sa série de manifestations régionales sur les jeunes et le renforcement des capacités organisées depuis 2021 en collaboration avec son réseau, par une manifestation lors de la Semaine du climat en Afrique le 29 septembre 2021 et une autre lors de la Semaine du climat de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord le 31 mars 2022⁴⁸. Ces manifestations ont mis en avant le rôle des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des jeunes autochtones, dans la réalisation plus cohérente des objectifs relatifs au climat et au développement, notamment à la lumière des domaines d'intervention retenus par le Comité pour 2021 et 2022. Les manifestations ont fait la lumière sur la manière dont les capacités des jeunes en matière d'action climatique peuvent être renforcées grâce à l'accès au financement, aux connaissances techniques, au mentorat et à la formation professionnelle aux niveaux régional, national et international.

54. Par conséquent, le Comité de Paris, s'alignant sur le domaine d'intervention qu'il a retenu pour 2022, a choisi le renforcement des capacités entre les sessions pour l'intégration verticale et horizontale des CDN comme thème de sa série de manifestations régionales pour les semaines régionales du climat en 2022. Le premier événement a eu lieu lors de la Semaine du climat de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le 19 juillet 2022⁴⁹. Les participants ont souligné le rôle important que jouent les gouvernements nationaux et infranationaux en effectuant des évaluations initiales des capacités dans le contexte des CDN. Ces évaluations pourraient permettre aux pays d'adapter leurs analyses afin de recenser efficacement les lacunes en matière de capacités et de les combler en fonction du contexte. Dans le même temps, la nécessité de renforcer les capacités pour élaborer et mettre en œuvre les CDN en appliquant des approches systémiques au lieu d'appliquer des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets axées sur des secteurs spécifiques de manière non intégrée a été soulignée. La prochaine manifestation de la série devrait se tenir lors de la Semaine du climat en Afrique en août et septembre 2022.

55. Le Comité de Paris est invité à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités « Youth4Capacity », qui a fait l'objet d'un protocole d'accord entre le Gouvernement italien et le secrétariat. Le programme vise à développer les capacités et les connaissances des jeunes en matière de climat afin de soutenir, de définir et de mettre en œuvre des approches et des actions climatiques intégrées et complémentaires dans le contexte des objectifs de développement durable et des conventions de Rio. Il devrait débiter le 31 août lors de la Semaine du climat en Afrique et sera suivi d'activités pratiques de renforcement des capacités au cours des prochaines semaines régionales du climat et autres manifestations organisées par le secrétariat.

⁴⁸ Voir <https://unfccc.int/pccb/regional-activities#eq-2>.

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/pccb/regional-activities#eq-1>.

56. Le Réseau du Comité de Paris (activité subsidiaire C.4.2) comptait 293 membres au 31 juillet 2022, soit une augmentation de plus de 9 % par rapport à la précédente période considérée. Il joue un rôle déterminant dans les travaux du Comité, notamment en ce qui concerne les activités relevant de ce domaine prioritaire. Le Réseau collecte et diffuse des informations relatives au renforcement des capacités dans des bulletins d'information périodiques (en rapport avec l'activité subsidiaire C.1.1), il a publié le deuxième rapport annuel sur ses activités de mai 2021 à avril 2022, tenu sa troisième réunion en avril 2022⁵⁰, à laquelle ont participé 54 représentants de 38 organisations membres, et a encouragé la collaboration stratégique avec les parties prenantes, par exemple au niveau régional (en rapport avec l'activité subsidiaire C.4.1). D'autres activités sont en préparation et seront annoncées sur les pages Web du Réseau⁵¹.

57. Le Comité de Paris entend associer étroitement les membres du Réseau à l'organisation de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités (activité C.3), notamment en faisant participer des experts externes à ses groupes de travail, conformément aux accords précédents⁵². À sa sixième réunion, il a approuvé l'approche de l'évaluation de la phase pilote de son réseau⁵³ (prolongée jusqu'en décembre 2021) et les informations sur ses résultats, qui lui permettront de décider du développement et de l'amélioration du Réseau, seront présentées et analysées avec les parties prenantes lors d'une session de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités. Les résultats de la session et les décisions prises entre les sessions par le Comité de Paris concernant son réseau seront discutés lors de sa septième session et les informations y afférentes seront incluses dans le rapport technique d'activités pour 2023.

III. Recommandations destinées à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

58. Il est prévu que le Comité de Paris formule des recommandations concernant plusieurs de ses domaines d'activité⁵⁴. Ainsi, selon son plan de travail pour 2021-2024, il devrait formuler des recommandations à l'intention de la COP et/ou de la CMA, selon qu'il conviendra, dans le cadre des activités et activités subsidiaires A.2 (à redéfinir en 2023), B.3.2 et C.2 (voir ci-dessous).

A. Améliorer l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités

59. Dans le cadre de l'activité B.3 du domaine prioritaire b) de son plan de travail, le Comité de Paris a lancé un appel à contributions auprès des Parties et des parties prenantes non parties sur l'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de ce sujet, dont les conclusions seront incluses dans un document technique pour la vingt-septième session de la COP et alimenteront les recommandations à l'intention de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième réunion de la CMA qui seront incluses dans le rapport technique du Comité pour 2023. Pour cette année, sur la base des informations recueillies lors de manifestations externes, telles que la série de débats sur le renforcement des capacités organisée par le secrétariat, le Comité de Paris recommande que la COP et la CMA encouragent les Parties à :

a) Promouvoir le renforcement des capacités « fonctionnelles » non techniques, telles que la direction, la gestion, l'adaptation et le soutien au changement, qui aident les pays en développement à formuler des politiques et à les mettre en œuvre efficacement, à accéder à l'information et à l'échange de connaissances ainsi qu'à créer et à maintenir des réseaux ;

⁵⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/2nd-meeting-of-the-pccb-network>.

⁵¹ Voir <https://unfccc.int/pccb-network/activities>.

⁵² Voir le document PCCB/2020/11, par. 45, du Comité de Paris.

⁵³ Voir le document PCCB/2020/7, chap. I.D, du Comité de Paris.

⁵⁴ Décision 9/CP.25, annexe.

- b) Définir les besoins en matière de renforcement des capacités avec les partenaires locaux, y compris les jeunes, les femmes et les groupes de parties prenantes vulnérables, et faciliter le développement de la vision et de la stratégie de ces partenaires en matière de renforcement des capacités ;
- c) Envisager d'utiliser et de diffuser parmi les acteurs concernés la boîte à outils du Comité de Paris pour recenser les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- d) Veiller à ce que les outils et les méthodes des interventions pour renforcer les capacités soient choisis compte tenu des pratiques et de la culture nationales et locales, afin d'adapter le renforcement des capacités aux besoins et aux priorités nationales et locales ;
- e) Promouvoir le rôle des universités des pays en développement en tant que pôles pour aider à préserver les capacités.

B. Partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités

60. Le partage des bonnes pratiques, des expériences et des enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris est une fonction essentielle du Comité de Paris dans ses trois domaines prioritaires. Sur la base des contributions reçues et de sa propre expérience à cet égard, le Comité recommande que la COP et la CMA encouragent les Parties à :

- a) Promouvoir l'échange régional et sous-régional entre les gouvernements de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'intégration des CDN dans la planification et la mise en œuvre du développement national et des efforts de redressement durable, en définissant des points de repère et des systèmes de suivi des CDN et en améliorant leurs objectifs pour réduire à zéro les émissions ;
- b) Amplifier le rôle des réseaux, notamment au niveau régional, dans le renforcement des capacités collectives et promouvoir le partage des bonnes pratiques, des données d'expérience et des enseignements à retenir au sein et par l'intermédiaire de réseaux tels que le Réseau du Comité de Paris ;
- c) Collaborer avec les centres climatiques régionaux, les centres de formation et les experts des universités ou des centres de recherche pour soutenir la mise en place de plateformes de partage d'expérience et de gestion de l'information, et développer un vivier de professionnels régionaux afin de réduire la dépendance à l'égard de l'expertise extérieure ;
- d) Partager des outils et des méthodologies pour établir des plateformes de coordination ou de collaboration afin de faciliter la collecte de données, le partage d'informations et la diffusion des connaissances sur le long terme et dans le cadre d'un processus cumulatif qui s'appuie sur les connaissances et les infrastructures existantes aux niveaux national et infranational ;
- e) Encourager la collecte numérique d'histoires orales comme moyen de recueillir les points de vue des personnes impliquées dans les projets et initiatives liés au climat ;
- f) Assurer la représentation des jeunes, des femmes et des groupes de parties prenantes vulnérables dans les activités de renforcement des capacités et promouvoir l'inclusion de leurs points de vue dans le partage des bonnes pratiques, des données d'expérience et des enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités ;
- g) Continuer à participer aux forums mondiaux sur le renforcement des capacités, tels que le Forum de Durban et le Pôle de renforcement des capacités, et les utiliser pour accroître la collaboration et les réseaux afin de diversifier et d'enrichir le renforcement des capacités et de permettre le transfert d'informations et de connaissances ;

h) Partager avec le Comité de Paris des outils, des études de cas, des bonnes pratiques et d'autres ressources liées à l'évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, afin de les inclure dans la liste des ressources sur le portail de renforcement des capacités qui est associée à la boîte à outils du Comité ;

i) Continuer de partager avec le Comité de Paris les bonnes pratiques, les données d'expérience et les enseignements tirés en matière de renforcement des capacités dans le domaine du climat afin qu'il les examine et les diffuse, notamment en participant au Réseau et aux activités du Comité, en répondant à ses appels à contributions et en transmettant des informations sur les médias sociaux qu'il utilise et sur le portail consacré au renforcement des capacités.

C. Domaines potentiels de collaboration

61. S'appuyant sur les travaux du GCI, le Comité de Paris recommande, en ce qui concerne les éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux sont pertinents pour le Comité et son plan de travail, dans le cadre de leurs mandats, que la COP et la CMA invitent les Parties à :

a) Suivre les travaux du GCI et examiner les rapports de ses réunions pour prendre note de la collaboration mise en œuvre ou prévue à la suite de ses efforts de coordination, et tenir compte des conclusions et des recommandations découlant de la collaboration des membres du GCI lorsqu'ils mènent leurs propres activités de renforcement des capacités, selon les besoins ;

b) Examiner la vue d'ensemble prospective des activités et des plans de renforcement des capacités des organes, des entités et des processus représentés au sein du GCI, qui est régulièrement mise à jour, et demander aux membres du GCI de collaborer à des activités spécifiques, selon les besoins ;

c) Encourager à intensifier les efforts visant à renforcer la cohérence et la collaboration en vue de combler les lacunes en matière de capacités et de répondre aux besoins des pays en développement par les organes et entités compétents et dans le cadre des processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris ;

d) Prendre note des activités de collaboration entreprises pour assurer la cohérence telles que proposées par le GCI ou identifiées dans le cadre de ses activités, y compris pour le Comité de :

i) Continuer à participer au groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

ii) Contribuer à la deuxième partie du Forum du Comité permanent du financement (CPF) consacré au financement de solutions fondées sur la nature, qui met fortement l'accent sur le renforcement des capacités en tant que facteur clef ;

iii) Contribuer aux diverses activités du Groupe de facilitation énoncées dans son plan de travail, y compris sa série d'ateliers de formation annuels ;

iv) Continuer à demander des conseils au Groupe de facilitation sur l'intégration des connaissances des peuples autochtones dans les activités du Comité de Paris ;

v) Informer sur les besoins et les possibilités d'aide au renforcement des capacités liés au cadre de transparence renforcé, y compris lors de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités ;

vi) Explorer les possibilités pour le Comité exécutif de la technologie et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de collaborer avec le Réseau du Comité de Paris dans leurs domaines de travail respectifs ;

vii) Envisager de coopérer avec le Centre-Réseau des technologies climatiques pour identifier les lacunes et les besoins en matière de capacités pour le transfert, la diffusion et l'utilisation des technologies climatiques, ainsi que les activités de renforcement des capacités à fort impact et évolutives pour le transfert, la diffusion et l'utilisation de ces technologies ;

- viii) Envisager de collaborer avec le CPF en vue de créer un espace permettant aux parties prenantes de débattre et de fournir des conseils sur la manière d'améliorer le renforcement des capacités dans le cadre du Mécanisme financier ;
- ix) Promouvoir le partage des supports de formation des organes et entités et des processus représentés au sein du GCI lors d'événements et de réunions thématiques d'autres organes et entités ou d'autres processus ;
- x) Explorer la production conjointe avec le GCI de courtes brochures sur différents domaines thématiques présentant brièvement les produits et les ressources liés à des domaines spécifiques développés par des organes, entités et processus représentés au sein du Groupe ;
- e) Noter que le domaine d'intervention retenu par le Comité de Paris pour 2023, à savoir le soutien au renforcement des capacités d'adaptation, qui met l'accent sur les lacunes et les besoins liés à la formulation et à la mise en œuvre des PNA, a été choisi à la suite de la demande faite par le Comité de l'adaptation à d'autres organes constitués d'apporter conjointement un soutien accru à cet égard, et sera mis en œuvre en étroite coordination et collaboration avec le CA, le Groupe d'experts des PMA et d'autres parties prenantes.

D. Utilisation des informations provenant du Forum de Durban par les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris

62. Rappelant les principaux messages à retenir des débats du onzième Forum de Durban, le Comité de Paris recommande, en ce qui concerne l'utilisation des informations provenant du Forum par les organes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, que la COP et la CMA encouragent ces organes à :

- a) Promouvoir le renforcement des capacités et la mise au point d'outils permettant d'intégrer les changements climatiques dans les plans de développement et les budgets nationaux à court et à long terme ;
- b) Soutenir des mesures de renforcement des capacités et des compétences des travailleurs tenant compte des questions de genre, à la lumière des changements du marché du travail induits par la pandémie et des mesures de relèvement à long terme ;
- c) Continuer de renforcer les capacités afin d'intégrer les questions de genre dans les plans d'action pour le climat aux fins de l'élaboration de politiques publiques et nationales et de CDN tenant compte de ces questions ;
- d) Renforcer les capacités afin de procéder à des évaluations de l'indice de vulnérabilité pour faciliter la prise de décisions visant à affecter les ressources là où le besoin se fait le plus sentir et pour orienter les stratégies relatives aux changements climatiques et la cartographie des zones à risque afin de répondre plus aisément aux besoins des pays et des personnes vulnérables et de promouvoir un redressement à faible émission qui soit résilient face aux changements climatiques ;
- e) Participer et contribuer aux travaux de suivi du Comité de Paris menés chaque année après le Forum de Durban, notamment à un webinaire thématique intersessions et à une journée consacrée à un domaine prioritaire dans le cadre de la réunion annuelle du Pôle de renforcement des capacités, et intégrer les conclusions de ces travaux de suivi dans leurs activités de renforcement des capacités.

Annexe I

Résultats du suivi et de l'évaluation des produits, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités du plan de travail du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période de référence

[Anglais seulement]

1. In line with the initial framework developed for monitoring and evaluating implementation of the 2021–2024 workplan of the PCCB, this annex provides an overview of the results of PCCB activities at the output, outcome and impact level. The findings will inform future work of the PCCB towards fulfilling its mandate and serve as a baseline for monitoring progress over the coming years. Where necessary, the PCCB will adjust the framework, including the indicators and targets, to reflect emerging learnings, available information and specific circumstances.

I. Outputs

2. Table 1 summarizes the outputs of the work undertaken by the PCCB in 2021–2022, mirroring the structure provided in the monitoring and evaluation framework. The PCCB is on track to deliver the outputs envisioned in its 2021–2024 workplan. Results of the delivery of forthcoming outputs in 2022 indicated in the last column will be reported in the next annual technical progress report.

Table 1
Overview of outputs in 2021–2022 under the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Deliverables</i>	<i>Outputs in 2021</i>	<i>Outputs in 2022</i>	<i>Forthcoming outputs in 2022</i>	<i>Targeted number of outputs by 2024</i>
Events	Six outputs: Technical session on coherence and coordination of capacity-building (A.3.1) Durban Forum follow-up webinar (C.1.2) Thematic day on the 2021 PCCB focus area (C.1.2) Three thematic dialogues at regional climate weeks (C.4.1)	Four outputs: Webinar on the PCCB synthesis report as input to the global stocktake (A.3.2) Webinar on the PCCB toolkit (B.2) Two thematic dialogues at regional climate weeks (C.4.1)	Four outputs: At least one thematic dialogue at regional climate weeks (C.4.1) Durban Forum follow-up webinar (C.1.2) Thematic day on the 2022 PCCB focus area (C.1.2) Technical session on tools and methodologies for implementing capacity-building (B.2)	22
Calls for submissions and expressions of interest	Four outputs: Call for submissions on the 2021 PCCB focus area (C.1.1) Call for submissions on tools and methodologies	One output: Call for submissions on the 2022 PCCB focus area (C.1.1)	Two outputs: Call for expressions of interest for the 4 th Capacity-building Hub (C.3)	12

<i>Deliverables</i>	<i>Outputs in 2021</i>	<i>Outputs in 2022</i>	<i>Forthcoming outputs in 2022</i>	<i>Targeted number of outputs by 2024</i>
	for implementing capacity-building (B.2) Call for submissions on developing country ownership of capacity-building (B.3) Call for expressions of interest for the 3 rd Capacity-building Hub (C.3)		Call for submissions on coherence and coordination of capacity-building (A.2)	
Policy recommendations	One output: Set of policy recommendations contained in the 2021 technical progress report (related to A.2 and C.2)	One output: Set of policy recommendations contained in the 2022 technical progress report (related to B.3 and C.2)	No outputs	4
Technical documents	One output: Synthesis of submissions on the 2021 PCCB focus area (C.1.1)	Two outputs: Synthesis report as input to the global stocktake (A.3.2) Synthesis of submissions on tools and methodologies for implementing capacity-building (B.2) PCCB toolkit (B.2, delayed from 2021)	Two outputs: Technical paper on developing country ownership of capacity-building (B.3.1) Synthesis report on the 2022 PCCB focus area (C.1.1)	8
Capacity-building Hub	Two outputs: 3 rd Capacity-building Hub and summary report (C.3)	No outputs	Two outputs: 4 th Capacity-building Hub and summary report (C.3)	8
Outputs under the ICG (PCCB-led activities only)	Six outputs: Forward-looking overview of capacity-building activities (A.1.2) Two meetings and summary reports (A.1.1) Survey of ICG members on efforts to address capacity-building gaps and needs (B.1)	Three outputs: Meeting and summary report (A.1.1) Synthesis report on the gaps and needs survey (B.1)	Two outputs: Meeting to take place at COP 27 and summary report	21
Outputs under the PCCB Network (PCCB-led activities only)	Two outputs: Annual meeting and annual report (C.4.2)	Two outputs: Annual meeting and annual report (C.4.2)	One output: Report on the evaluation of the pilot phase of the PCCB Network	9
Communications and stakeholder engagement activities	One output: Annual review report	One output: Annual review report	No outputs	4

Note: (Sub)activity numbers are shown in parentheses.

II. Outcomes

3. This section describes the findings from applying the monitoring and evaluation framework for assessing the outcomes under the three priority areas of the PCCB workplan and those related to cross-cutting issues. A forward-looking plan of action is provided for each area in order to ensure that desirable performance is maintained and interventions are made where improvements are needed.

A. Enhancing coherence and coordination of capacity-building under the Convention and the Paris Agreement with a focus on avoiding duplication of efforts

4. Table 2 summarizes key outcomes of PCCB activities across its workplan towards enhancing coherence and coordination of capacity-building efforts. As evidenced by the range of activities undertaken and stakeholders engaged, the PCCB made measurable progress towards fulfilling this priority area of work, including through collaboration with bodies under and outside the Convention that engage in activities related to capacity-building. The PCCB will continue to take advantage of its convening role and make use of engagement modalities such as the ICG and the PCCB Network towards maintaining its performance and achieving the expected outcomes in the coming years.

Table 2

Outcomes of work under priority area A of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target for 2024</i>
Number and type of collaborative efforts led or convened by the PCCB across workplan activities	The PCCB used its convening power to foster collaborative efforts, including by: <ul style="list-style-type: none"> - Hosting joint events and activities, such as 42 sessions and six thematic days at the 3rd Capacity-building Hub, including one day dedicated to UNFCCC bodies, entities and processes; two series of thematic dialogues at regional climate weeks with contributions from PCCB Network members; and two member-led joint workshops (on digital storytelling and access to finance) under the PCCB Network; - Taking an inclusive and dynamic approach to developing knowledge products, such as the PCCB toolkit, comprised of an online publication (developed in consultation with various stakeholder groups, including PCCB Network members) and complementary resources submitted by stakeholders; - Collating and sharing information on the capacity-building efforts of bodies under and outside the Convention and the Paris Agreement, including by maintaining a forward-looking overview of activities of ICG members, publishing the newsletter of the PCCB Network and preparing summary reports on joint activities, such as the Capacity-building Hub. 	≥baseline
Number and type of external activities for which PCCB members provided inputs on capacity-building-related topics and/or interacted with bodies under and outside the Convention and the Paris Agreement, upon invitation or request	The PCCB attended over 20 meetings and events of other bodies as participants, consultants or speakers. In addition: <ul style="list-style-type: none"> - At the invitation of the SBSTA, the PCCB submitted views on the performance and effectiveness of the NWP in addressing knowledge needs relevant to implementing the Paris Agreement; - At the invitation of the WIM Executive Committee, a PCCB member joined the expert group on action and support; - The PCCB prepared a synthesis report as input to the global stocktake, organized a webinar on methodological issues and assumptions related to the synthesis report and participated in the round tables on the first technical dialogue of the stocktake, held at SB 56; 	Not applicable

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target for 2024</i>
<p>Number and type of stakeholders (entities) with whom the PCCB directly interacted in implementing its workplan</p>	<p>The PCCB engaged with stakeholders as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> - It interacted with all 15 ICG members through a survey and the ICG meetings. More specifically, it engaged in bilateral discussions with the ICG representatives of the SCF, the FWG, the WIM Executive Committee, the AC and the LEG to explore areas of synergy and specific coordinative and collaborative efforts; - More than 70 PCCB Network members actively contributed to activities, including 5 members embarking on designing joint activities and co-organizing two series of workshops. In addition, Network members played a prominent role in the 3rd Capacity-building Hub (in 20 of 42 events) and the thematic dialogues of the PCCB at regional climate weeks (more than 10 members across four regions); - Some 40 organizing partners were directly involved in the 3rd Capacity-building Hub, largely NGOs, United Nations and affiliated organizations, IGOs and research institutions. In particular, five lead partners led the organization of the thematic days. External experts from four organizations joined the Hub steering committee, ensuring greater coherence and coordination in mainstreaming cross-cutting issues across all thematic days and events of the Hub; - Through the regional climate weeks, more than 20 youth-focused organizations were mobilized to join the dialogues focused on youth in capacity-building, including through the PCCB Network. The dialogues resulted in enhanced coordination and interaction between the PCCB, PCCB Network members and the UNFCCC children and youth constituency on capacity-building matters related to youth and ACE; - PCCB 6 was open to observers and attended by about 60 representatives of 30 Parties and 19 non-Party stakeholders (representing the United Nations Secretariat and bodies, specialized agencies and related organizations, IGOs, NGOs and media), who were able to make spoken and written interventions (through an online survey). 	<p>≥baseline</p>
<p>Stakeholder satisfaction with PCCB activities and outputs</p>	<p>Stakeholders expressed satisfaction with the outcomes of PCCB efforts towards enhancing coherence and coordination of capacity-building under the Convention and the Paris Agreement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - At COP 26, Parties welcomed in particular PCCB collaboration with constituted bodies and other actors under the Convention and the Paris Agreement; - At PCCB 6 and ICG 3, PCCB progress in this regard was widely acknowledged, including by representatives of constituted bodies, the operating entities of the Financial Mechanism and processes under the Convention and the Paris Agreement; - At the first technical dialogue of the global stocktake, participants appreciated the synthesis report provided by the PCCB and mentioned the role of the PCCB in the process, for example providing policy recommendations as part of its input; - More than 70 per cent of the respondents to the annual survey of the PCCB Network stated the greatest benefit of the Network as providing opportunities for networking or connections to other organizations, which is linked to the convening role of the PCCB and its efforts to enhance coherence and coordination of capacity-building activities and promote cooperation among actors; 	<p>Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)</p>

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target for 2024</i>
	- About 85 per cent of the respondents to a post-event survey, (strongly) agreed that the 3rd Capacity-building Hub provided an effective networking platform.	

B. Identifying capacity gaps and needs, both current and emerging, and recommending ways to address them

5. Table 3 summarizes outcomes of PCCB activities across its workplan towards identifying capacity gaps and needs, both current and emerging, and recommending ways to address them. The results show satisfactory performance and alignment of achievements with targets. On the basis of the review of outcomes under this priority area, the PCCB has noted two aspects where targeted action could yield greater benefits and result in improved outcomes:

(a) With regard to calls for submissions, although this has been an effective means of engaging stakeholders in implementing workplan activities, the PCCB strives to encourage greater participation of all key stakeholders, in particular those underrepresented by submissions in response to previous calls (i.e. Parties and actors from the Latin America and the Caribbean region in the call related to developing country ownership of capacity-building). To this end, the PCCB will intensify its outreach efforts (e.g. through UNFCCC and partner communication channels) and, where necessary, use other means of engagement to ensure views of stakeholders are adequately captured (e.g. the PCCB agreed to conduct in-depth interviews with stakeholders for developing a technical paper on ownership of capacity-building to complement the inputs received through the call for submissions);

(b) With regard to providing technical products (i.e. the PCCB toolkit) in languages other than English, the PCCB acknowledges the relevant request from stakeholders and is seeking support from interested actors, including through the PCCB Network, for addressing it.

Table 3

Outcomes of work under priority area B of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target(s) for 2024</i>
Institutional and geographical background of partners/resource persons/external experts contributing to implementation of the PCCB workplan	<p>More than 55 entities contributed to implementation of the PCCB workplan by providing their expertise and co-organizing capacity-building events, from a diverse range of geographical and institutional backgrounds:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutionally, the largest group of partners were from international networks and initiatives (19 per cent), followed by NGOs (17 per cent), UNFCCC bodies, entities, processes and constituencies (16 per cent), academia, research institutions and think tanks (14 per cent), IGOs and United Nations agencies (10 per cent each), national and local government (8 per cent) and the private sector (3 per cent); - Regionally, partner entities and external experts were located in Europe (32 per cent), Asia and the Pacific and Latin America and the Caribbean (18 per cent each) and Africa and North America (16 per cent each). 	<ul style="list-style-type: none"> - At least 50 per cent representation from Africa, Asia and the Pacific and Latin America and the Caribbean - Diversity in institutional affiliation
Number and institutional and geographical background of Party and non-Party stakeholders engaged in the work of the PCCB through calls for submissions and	In total, 64 submissions were made in response to the PCCB calls for submissions. The participating entities were located in Europe (34 per cent), Asia and the Pacific (28 per cent), Africa (19 per cent), North America (14 per cent) and Latin America and the Caribbean (5 per cent). International networks and initiatives (21 per cent), United Nations and affiliated agencies (19 per cent), NGOs (18 per cent), government and public entities (16 per cent) and academic institutions and think tanks (15 per cent) were the largest groups of stakeholders responding to the calls for submissions, while about 10 per cent of the submissions were	≥baseline

Indicator	September 2021 to July 2022 (baseline)	Target(s) for 2024
expressions of interest for the Capacity-building Hub	<p>received from other stakeholders (financial institutions, IGOs, private sector). For the call on developing country ownership of capacity-building, no submissions from Parties or the Latin America and the Caribbean region were received.</p> <p>A total of 136 expressions of interest for the 3rd Capacity-building Hub were submitted, by NGOs (33 per cent), research institutions, academia and think tanks (12 per cent), private sector organizations (11 per cent), civil society organizations (9 per cent), United Nations and affiliated organizations (8 per cent), government and public entities (7 per cent), IGOs (6 per cent) and regional centres, networks and initiatives (2.2 per cent). Around 10 per cent of submissions were made by others. Regionally, 32 per cent of the submissions were made by entities or initiatives based in Europe, followed by an equal share by those located in Africa, Asia and the Pacific and North America. Only 5 per cent of submissions were made by organizations based in Latin America and the Caribbean.</p>	
Number and type of capacity-building-related resources disseminated through PCCB and partner communication channels, including those administered by the UNFCCC	<p>More than 110 resources were collected through PCCB activities (e.g. calls for submissions, events, PCCB toolkit, PCCB Network) and disseminated via the capacity-building portal.</p> <p>More than 80 submissions were made by members of the PCCB Network to its newsletter, showcasing capacity-building-related updates, publications and activities.</p> <p>More than 50 curated resources are listed in the resources section of the PCCB toolkit, with the possibility of regular updates, subject to availability of resources.</p> <p>Information related to some 70 capacity-building activities (planned and ongoing) of ICG members was compiled by the PCCB and made available on the ICG web page.</p>	≥baseline
Stakeholder satisfaction with PCCB activities/outputs	<p>Stakeholders expressed satisfaction with the outcomes of PCCB efforts towards identifying capacity gaps and needs, both current and emerging, and recommending ways to address them:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The steady number of submissions received in response to the calls issued by the PCCB indicates the continued interest of Parties and non-Party stakeholders in engaging with the PCCB through this modality; - At PCCB 6, Party and non-Party stakeholders welcomed the launch of the PCCB toolkit and expressed a keen interest in the product being translated into languages other than English to broaden reach and facilitate application. In its submission in response to the PCCB call on its annual focus area for 2022, the European Union listed the PCCB toolkit as a useful resource that can assist government officials in implementing effective NDCs tailored to the country’s circumstances, ultimately helping to reach the goals of the Paris Agreement; - At the PCCB toolkit virtual event, 90 per cent of survey respondents were (very) satisfied with the content of the session and found the event informative and useful. All respondents to a survey conducted at the Durban Forum follow-up webinar expressed satisfaction with the event and its speakers; - About 95 per cent of learners (strongly) agreed that the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights presents the most recent information available, with about 85 per cent stating that the content of the modules is relevant to their job. 	Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)

C. Promoting awareness-raising, knowledge- and information-sharing and stakeholder engagement with bodies and relevant actors under and outside the Convention and the Paris Agreement

6. Table 4 summarizes key outcomes of PCCB activities across its workplan towards promoting awareness-raising, knowledge- and information-sharing and stakeholder engagement. The results show satisfactory performance and alignment of achievements with targets. The PCCB successfully maintained its online presence to the satisfaction of stakeholders,; optimized its communications and outreach efforts by mobilizing UNFCCC and partner channels; and maintained momentum on capacity-building through its flagship activities, the PCCB Network and the Capacity-building Hub. As noted in the first review report on the communications and stakeholder engagement strategies of the PCCB, in order to ensure adherence with the strategies and facilitate results-based monitoring of related outcomes of the workplan:

(a) Practices for gathering participation statistics (i.e. regional and institutional background) and feedback of participants (e.g. through post-event surveys) in relation to PCCB-led events and activities need to be improved. This may entail standardizing the registration process for events and activities to facilitate capturing participation statistics, and conducting in-meeting evaluations and/or regular post-event follow-ups to ensure greater participation in evaluation surveys;

(b) Further efforts are needed to leverage partners’ communication channels and foster regular and long-term collaboration for outreach activities between the PCCB and its partners, in particular PCCB Network members.

Table 4

Outcomes of work under priority area C of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target for 2024</i>
Total number of views across the main PCCB web pages and online products	The PCCB and PCCB Network web pages were viewed almost 8,000 times. The online course on climate change and human rights launched in 2021 by the PCCB and OHCHR has been successfully completed by more than 3,000 learners since its launch in June 2021.	≥baseline
Total number of participants in events organized or hosted by the PCCB	More than 1,500 individuals attended in person the events organized or hosted by the PCCB, over 3,500 virtual participants followed the discussions live and the recordings of the events were viewed more than 8,000 times.	At least 1,000 individual participants annually
Institutional and geographical background of stakeholders (entities/individuals) engaged or reached through implementation of the PCCB workplan	The PCCB–OHCHR course on climate change and human rights was taken by a diverse range of learners from 173 countries, the majority being students (about 50 per cent), followed by learners from the private sector, academia, NGOs or civil society organizations, and international or regional networks. About 10 per cent of the learners were affiliated with national or subnational government entities. About 160 interested individuals from 69 countries (Africa, 40.4 per cent; Europe, 25.8 per cent; Latin America and the Caribbean, 17.0 per cent; Asia and the Pacific, 10.7 per cent; and North America, 3.1 per cent) and various types of institution registered to attend the PCCB toolkit virtual event, the majority NGOs, followed by United Nations agencies and IGOs. For some PCCB-led activities, no participation statistics were collected, owing in part to the activities being organized externally and to limited human resources in the PCCB support team in the secretariat.	Diversity in regional background and institutional affiliation
Number and type of communication channels mobilized	More than 30 communication outlets were mobilized to assist the PCCB with outreach, including:	≥baseline

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target for 2024</i>
(PCCB, UNFCCC and partner channels)	<ul style="list-style-type: none"> - PCCB channels: web pages, YouTube channel, mailing list, Network newsletter; - UNFCCC channels: capacity-building portal, UNFCCC Newsroom and social media, Climate Hub 360 calendar of events, UNFCCC capacity-building group on LinkedIn administered by the Capacity-building subdivision of the secretariat, specialized newsletters (e.g. of regional collaboration centres); - Partner channels: web pages and social media of PCCB Network members, organizing partners of the 3rd Capacity-building Hub and other stakeholders. 	
Stakeholder satisfaction with PCCB activities/outputs	<p>More than 75 per cent of the respondents to the annual survey of the PCCB Network were (very) satisfied with the PCCB Network and more than 70 per cent stated the greatest benefit of the Network as it being a platform for sharing resources or materials.</p> <p>Close to 90 per cent of the respondents to a post-event survey, (strongly) agreed that the information provided at the 3rd Capacity-building Hub was useful and interesting.</p> <p>More than 90 per cent of organizing partners of the 3rd Capacity-building Hub that responded to a post-event survey for organizers expressed satisfaction with implementation and outcomes of their sessions.</p> <p>Regarding the PCCB toolkit virtual event, 90 per cent of respondents to a survey were (very) satisfied with the participation and engagement of attendees. At the Durban Forum follow-up webinar, some survey respondents suggested allowing more time for audience interaction.</p> <p>For some PCCB-led activities, no satisfaction survey was conducted or a limited number of responses were received.</p>	Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)

D. Taking into consideration cross-cutting issues such as gender responsiveness, human rights, indigenous peoples’ knowledge, ACE and youth in managing and implementing the workplan

7. Table 5 summarizes key outcomes of PCCB activities across its workplan for addressing cross-cutting issues. The results show that the PCCB successfully addressed cross-cutting issues across its workplan activities and by far exceeded the target (50 per cent) for incorporating consideration of the issues into its products and activities, accounting for 100 per cent.

Table 5
Outcomes of work related to addressing cross-cutting issues under the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Indicator</i>	<i>September 2021 to July 2022 (baseline)</i>	<i>Target for 2024</i>
Evidence (list of examples) of addressing cross-cutting issues (i.e. gender responsiveness, human rights, indigenous peoples’ knowledge, ACE, youth) in implementing the PCCB workplan	<p>The PCCB was successful in addressing cross-cutting issues across workplan activities, including through:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stakeholder engagement: the PCCB continually interacted with entities and initiatives with a focus on cross-cutting issues through its engagement modalities (i.e. PCCB Network, ICG, participation of external experts in the steering committee of the 3rd Capacity-building Hub). About 45 per cent of the PCCB Network membership consists of entities or initiatives that work on cross-cutting issues, with the largest groups being focused on education and training (about 60 members) and youth-related matters (about 30 members); - Calls for expressions of interest: the PCCB included questions related to addressing cross-cutting issues in the expression of interest for the 3rd Capacity-building Hub. About 45 per cent of the successful submissions were aimed at addressing gender-related 	Not applicable

Indicator	September 2021 to July 2022 (baseline)	Target for 2024
	<p>issues, around 27 per cent indicated youth or indigenous peoples' knowledge as the cross-cutting theme and one submission included elements related to human rights;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technical products: the PCCB dedicated a section of its toolkit to gender, transparency and other cross-cutting issues. In addition, the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights available on UN CC:Learn includes a module on persons, groups and peoples in vulnerable situations (e.g. women, children and indigenous peoples); - Technical guidance and mainstreaming: with support from external experts participating in the steering committee of the 3rd Capacity-building Hub, the PCCB ensured that cross-cutting issues were mainstreamed across thematic areas, a practice that will be continued in organizing the next Hub; - Thematic dialogues: the PCCB dedicated its regional event series to the topic of youth in capacity-building, and co-organized with the AC and the LEG a gender-focused dialogue for the 3rd Capacity-building Hub; - Policy recommendations: the PCCB included elements related to integrating cross-cutting issues in its policy recommendations for the COP and the CMA in this and previous annual technical progress reports;^a - Outreach materials: the PCCB Network's Capacity-building Stories^b (two podcast episodes) in 2021 were dedicated to gender and youth. 	
Female–male ratio of resource persons and external experts involved in PCCB activities	For more information on gender statistics, see annex II.	At least 40 per cent female
Percentage and type of outputs (e.g. events, publications, tools) addressing cross-cutting issues	<p>100 per cent of the publications prepared and events organized/hosted by the PCCB addressed at least one cross-cutting issue.</p> <p>For 70 per cent of the publications and 80 per cent of the events one or more cross-cutting issues were either the primary focus, mainstreamed or covered as stand-alone topics (i.e. in a chapter or event segment).</p>	At least 50 per cent addressed cross-cutting issues
Stakeholder satisfaction with PCCB activities or outputs	About 95 per cent of the respondents to the survey on the PCCB–OHCHR online course stated that the content of the course is very or mostly useful and more than 90 per cent of the learners stated that they will most likely use the information acquired in their work.	Evidence of satisfaction, or at least 70 per cent favourable feedback (when quantified measures are available)

^a See document FCCC/SBI/2021/10, paras. 76–79.

^b See https://unfccc.int/pccb-network/CB_Stories#eq-1

E. Effectiveness

8. The PCCB notes that the impact of its work lies beyond its direct influence and may extend beyond the time frame of reporting under its workplan for 2021–2024. Nevertheless, indicators related to the operational effectiveness of and the satisfaction of key stakeholders with the work of the PCCB are being used as measures of the impact and effectiveness of the workplan implementation. Table 6 contains indicators for each measure, and more details are provided in the monitoring and evaluation framework.

Table 6

Measures of the effectiveness of implementation of the workplan of the Paris Committee on Capacity-building for 2021–2024

<i>Measure</i>	<i>Indicators</i>	<i>Data sources</i>
Operational effectiveness: management of the workplan by the PCCB	<ul style="list-style-type: none"> - Timeliness, effectiveness and inclusivity of annual PCCB meetings - Regular intersessional calls for submissions/expressions of interest - Timeliness of the annual technical progress report and favourable feedback from the COP and the CMA - Timeliness and achievement of expected results in implementing workplan activities - Efficiency in use (and mobilization) of resources for implementing the workplan - Evidence (list of examples) of improved practices on the basis of findings from the results-based assessment of the PCCB communications and engagement strategies and feedback from stakeholders - Evidence of responsiveness to emerging capacity-building needs and priorities in developing countries 	Status report on implementation of the PCCB communications and engagement strategies, post-event surveys, annual satisfaction surveys, PCCB meeting reports and internal monitoring dashboards for tracking PCCB activities under the monitoring and evaluation framework
Signals of success: impact	<ul style="list-style-type: none"> - Evidence of acknowledgement or satisfaction of stakeholders regarding the impact and effectiveness of PCCB workplan activities - Evidence (list of examples) of dissemination of PCCB publications and policy recommendations and uptake of PCCB policy recommendations by stakeholders 	Feedback from stakeholders on the work of the PCCB, desk research

9. With regard to operational effectiveness, the PCCB was generally successful in delivering expected outputs and outcomes towards fulfilling its mandate. In particular:

(a) PCCB 6 was successfully organized and well attended by observers. It was live streamed via the meeting web page (where the recording is also available) and could thus be followed by interested stakeholders not registered for the meeting. Meeting documents and the report on proceedings were published in a timely manner. Decisions were reached under all agenda items;

(b) For its intersessional work, the PCCB organized six all-member calls (100 per cent reaching quorum) and advanced work through regular email exchanges, including reviewing and clearing documents and taking other decisions, and assigned responsibilities to the PCCB working groups and the PCCB Network task force for implementing activities in line with their focus. The PCCB intends to continue to leverage the diverse expertise and background of its members to advance its work in collaboration with other bodies, at the regional level and on technical subject matters;

(c) The technical progress report of the PCCB for 2021 was prepared and circulated in adherence with the timeline and COP 26¹ welcomed the work of the PCCB in relation to enhancing coherence and coordination of capacity-building activities under the

¹ Decision 12/CP.26, para. 6.

Convention, including its collaboration with constituted bodies and other actors under the Convention;

(d) With regard to implementation of PCCB workplan activities, 90 per cent of activities (9 of 10) were implemented within the envisaged time frame. The launch of the PCCB toolkit, which was set to take place in 2021, was postponed to the first quarter of 2022. All activities envisaged to be implemented through collaborative efforts were conducted in collaboration with the expected stakeholders;

(e) With a view to ensuring efficiency and effectiveness of activities, the PCCB was successful in mobilizing resources in collaboration with stakeholders; for example:

(i) A joint PCCB–OHCHR online course was launched and is being maintained with support from Germany’s Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, implemented by the German Agency for International Cooperation;

(ii) A memorandum of understanding was signed between the Government of Italy and the secretariat in support of a youth-centred capacity-building programme directly linked to the work of the PCCB;

(iii) Expertise was drawn from the PCCB Network in forming the steering committee of the 3rd Capacity-building Hub;

(iv) Joint activities, such as a workshop series in 2021–2022, were led by PCCB Network members;

(f) The PCCB applied its communications and stakeholder engagement strategies and systematically collected data and information on the results. Examples of improved practices related to communications include phasing out use of the PCCB Facebook page in favour of mobilizing UNFCCC channels for maintaining online presence, and using the PCCB YouTube channel to ensure easy and open access to the live streams and recordings of PCCB events and activities for stakeholders. Improved practices regarding stakeholder engagement include engaging external experts in implementing the 3rd Capacity-building Hub and dedicating a thematic day to UNFCCC bodies and processes to foster interaction and promote dialogue among entities involved in capacity-building efforts;

(g) Examples of responsiveness to emerging priorities and mandates related to capacity-building include incorporating elements of ACE into PCCB reporting and monitoring and evaluation in response to an invitation to all constituted bodies to include in their regular reports information on how ACE is implemented under their respective workstreams; planning a thematic day on oceans and land for the 4th Capacity-building Hub, responding to an invitation to constituted bodies² to integrate the issue of oceans across their workstreams; and the PCCB agreeing on its annual focus area for 2023 in response to a request from the AC to strengthen coherence and collaboration in addressing support for adaptation, with a focus on formulating and implementing NAPs.

10. With regard to the signals of success pertaining to the satisfaction of stakeholders with the performance of the PCCB, all PCCB outputs were acknowledged by Parties at the sessions of the COP and the subsidiary bodies with no concerns, and received favourable feedback from Parties and non-Party stakeholders, including at the annual meeting of the PCCB, at the meetings of the ICG, at the 3rd Capacity-building Hub and under the PCCB Network. Additionally, the relevance of the work of the PCCB was highlighted by bodies under the Convention and the Paris Agreement, including the SCF in its recommendations contained in the first report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement,³ the FWG in the LCIPP second three-year workplan (2022–2024);⁴ and the WIM Executive Committee by inviting a PCCB member to join its expert group on action and support, and by bodies outside the Convention, such as the capacity-building unit of the COP 26 Presidency, which maintained engagement with the PCCB from 2019, including by joining the PCCB Network, leading a

² Decision 1/CP.26, para. 60.

³ Decision 5/CP.26, annex II, para. 71.

⁴ See <https://lcipp.unfccc.int/about-lcipp/workplan-activities>.

thematic day at the 3rd Capacity-building Hub and inviting the PCCB to join the launch of the recommendations for action under the COP26 Catalyst for Climate Action capacity-building initiative.

11. So far, means and experience are limited with regard to identifying and showcasing evidence of the uptake of policy recommendations provided by the PCCB and stakeholders' familiarity with them. However, building on the practice of the Technology Executive Committee and starting in 2022, the PCCB will strengthen its outreach efforts to broaden the reach of its policy recommendations, including by repackaging the recommendations outside the framework of the official reports and disseminating them through appropriate communication channels, including the PCCB mailing list and key events, followed up by seeking feedback from stakeholders in order to assess their familiarity with the policy recommendations over time, and the usefulness and application of the recommendations in advancing the capacity-building agenda under the Convention and the Paris Agreement.

F. Way forward

12. The PCCB applied its initial monitoring and evaluation framework for the first time for this report and found it to be a useful means of monitoring and evaluating the results of implementing workplan activities without adding any undue burden to the limited resources available to the PCCB. With support from the secretariat, the PCCB will continue to maintain its monitoring and evaluation efforts and make revisions as necessary. Findings from this work will continue to be included in annual technical progress reports. The PCCB welcomes inputs and suggestions from stakeholders to further improve and enrich these efforts.

Annexe II

Progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités au cours de la période considérée

[Anglais seulement]

1. In its gender mainstreaming standard¹ the PCCB recognizes that a gender-sensitive approach to creating, developing and strengthening institutional, systemic and human resource capacity-building can foster inclusive decision-making on, delivery of and access to means and tools for implementing mitigation or adaptation action. The PCCB also recognizes that building capacity for applying gender-sensitive and -responsive approaches can lead to more effective climate policy and action.
2. With regard to implementing its gender mainstreaming standard, the PCCB continued the recently established practice of designating one member as its gender focal point to support the coordination, implementation and oversight of gender mainstreaming in PCCB activities. At PCCB 6, Marzena Chodor was re-elected as gender focal point for one year.
3. The PCCB also continued to use and expand its existing network to strengthen the way in which gender considerations are taken into account in its activities. The PCCB Network, for instance, as at July 2022, included around 23 organizations with a focus on gender (compared with 17 as at July 2021). Furthermore, a representative of Women Engage for a Common Future, a PCCB Network member, and the UNFCCC women and gender constituency, joined the PCCB working group on cross-cutting issues on an activity basis to support the planning and design of the 3rd Capacity-building Hub through a gender lens. In addition, several PCCB activities addressed gender as a stand-alone topic, including a chapter on gender in the PCCB toolkit and a module on women and gender-responsive climate action in the PCCB–OHCHR online course on climate change and human rights.
4. The PCCB further continued efforts to collaborate with constituted bodies on gender-related capacity gaps and needs and to record and review lessons learned by other constituted bodies. The Lima work programme on gender continued to be represented in the PCCB-facilitated ICG. Its representative responded to a survey of ICG members on efforts to address capacity gaps and needs, participated in a technical session on coherence and coordination of capacity-building at the 3rd Capacity-building Hub and contributed to the coordination-focused discussions at the two ICG meetings. Building on the coordination efforts in the ICG and at the invitation of the AC, the PCCB co-organized with the AC and the LEG an event on strengthening gender sensitivity in adaptation under the Convention and the Paris Agreement held at the 3rd Capacity-building Hub, where opportunities and challenges in integrating gender considerations into adaptation planning and implementation, experience of constituted bodies in integrating gender considerations into their workplans and ways to enhance coordination of gender- and adaptation-related activities were discussed.
5. As regards information-sharing, the PCCB regularly published and disseminated information on initiatives supporting development and strengthening of capacity for mainstreaming gender considerations in climate action. Examples include several resources shared via the capacity-building portal, as part of the PCCB toolkit, at the 3rd Capacity-building Hub and through the PCCB Network newsletter, web page and podcast series. The PCCB continued efforts to use inclusive language across its activities and products in accordance with its gender mainstreaming standard.
6. With regard to gender balance and equal participation at PCCB events and meetings, the PCCB made considerable efforts to ensure balanced gender representation and active

¹ [FCCC/SBI/2019/13](#), annex.

participation by women. At the events organized by the PCCB,² on average 62 per cent of the speakers and moderators were female. For several events it was possible for the PCCB to gather information on the female–male participant ratio: women accounted on average for 75 per cent of virtual participants (according to statistics provided by YouTube) at the events held during the 3rd Capacity-building Hub, 54.7 per cent of participants at the 3rd meeting of the PCCB Network and 44.4 per cent of participants at the PCCB side event during Latin America and Caribbean Climate Week, for example. A total of 54 per cent of learners who completed the PCCB–OHCHR online course identified as female.

7. While mainstreaming gender across PCCB events and activities remains challenging, the PCCB continued its efforts to integrate gender objectives into the design and organization of several events and activities, such as across the programme of the 3rd Capacity-building Hub and the follow-up webinar to the Durban Forum. In 100 per cent of the events organized by the PCCB the topic of gender was touched upon, to varying degrees, and in more than 85 per cent of PCCB publications the topic of gender was covered to varying degrees. Post-event surveys were not conducted for all PCCB events, but where they were they indicated (strong) agreement that the event had been conducted in a gender-responsive and inclusive manner, in terms of format and/or organization and content.

The PCCB is committed to further improving gender mainstreaming across its work on the basis of lessons learned and practices established. It is keen to share its experience with other constituted bodies undertaking similar efforts and to learn from their experience.

² Follow-up webinar to 10th Durban Forum, 3rd Capacity-building Hub, PCCB toolkit webinar, side event at Middle East and North Africa Climate Week, 3rd meeting of the PCCB Network, global stocktake synthesis report webinar and PCCB side event at Latin America and the Caribbean Climate Week.